

Réf : CB/SG
Service Aménagement, Environnement & Filières
Objet : Modification PLU I reçue le 17/07/2023
Dossier suivi par : Claude BAILLY

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Place de l'Europe – BP 458
39109 DOLE Cedex

Lons le saunier le 19 septembre 2023

Monsieur le Président,

En réponse à votre sollicitation pour avis sur votre procédure de modification de votre PLU I, nous vous transmettons nos observations et notre avis.

La modification vise à modifier et préciser les règles d'implantation vis-à-vis des limites séparatives ou au contact des zone A et N. Les règles proposées offrent davantage de possibilités d'implantation des constructions et de leur annexes.

En zone A, les règles fixées limitent la dispersion des annexes et piscines et précisent le sens des implantations. Également ces règles offrent plus de souplesse vis-à-vis de limites séparatives.

Ces évolutions n'ont pas de conséquence sur l'activité agricole et la Chambre d'agriculture vous fait part de son **AVIS FAVORABLE**.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

François LAVRUT.

